



Est-ce que j'hérite de ma marraine ?

Par **marionr**, le **11/10/2022 à 15:47**

Bonjour,rnrn rnrnMa question concerne le droit à la succession.rnrn rnrnJ'ai un parrain qui a des frères et soeurs mais sans femme ni enfants et une marraine qui a des frères et soeurs mais sans mari ni enfants.rnrn rnrnAu regard de la loi (sans testament particulier écrit de leur part), suis-je héritaire ? rnrnOu bien seulement les frères et soeurs de mes parrains et marraine (pas de ma famille) seront les hérités ?rnrn rnrnJe vous remercie pour votre aide !

Par **jodelariege**, le **11/10/2022 à 15:50**

bonjourrnrnsans testament vous n'etes pas héritiere;lire ci dessous:rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2529#:~:t>

Par **Lag0**, le **12/10/2022 à 07:07**

Bonjour,rnrnIl n'y a pas de lien familial entre parrain / marraine et filleule, la filleule n'est donc pas héritière naturelle à quelque degré que ce soit. A moins, bien sur, qu'il y ait des liens familiaux autres, le parrain pouvant être, par exemple, un oncle par ailleurs.